

## Communiqué de presse

### **Directive citoyenneté de l'UE et libre circulation des personnes : beaucoup de bruit pour pas grand chose?**

*(Genève, le 1 juin 2022) - Le foraus - Forum de politique étrangère présente sa dernière publication. Alors que la Commission européenne interroge la Suisse sur l'avenir de la voie bilatérale, la question de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), qui a fait couler tant d'encre, reste ouverte – notamment concernant une possible reprise de la directive citoyenneté de l'Union européenne (UE) et les craintes de “tourisme social” qu'elle suscite en Suisse. Cependant, l'expertise juridique de nos deux auteur·e·s, Idris Abdelkhalek et Laura Zilio, révèle que ces inquiétudes sont infondées. Si la Suisse défend sa marge de manœuvre avec une approche rationnelle et pragmatique fondée sur la directive citoyenneté elle-même, elle peut débloquer le débat sur la libre circulation des personnes. Selon les auteur·e·s, une reprise de la directive n'entraînerait pas “de modification fondamentale de l'ALCP”.*

#### **Il n'y aura pas de modification fondamentale de l'ALCP**

Les résultats de l'expertise juridique menée par nos auteur·e·s sont limpides : contrairement à ce qui a souvent été déclaré jusqu'ici, une éventuelle reprise de la directive n'aurait que des implications concrètes limitées sur l'accord de la libre circulation des personnes. “La question des conséquences de la directive citoyenneté sur l'ALCP a largement été exagérée par la classe politique suisse et la société civile”, souligne Idris Abdelkhalek.

L'analyse démontre qu'en cas d'adaptation de l'ALCP, les trois points controversés lors des discussions sur l'accord-cadre que sont 1) l'égalité de traitement de tous les citoyen·ne·s UE en matière d'accès à l'aide sociale, 2) le droit au séjour permanent et 3) les règles relatives à l'éloignement des citoyen·ne·s UE de Suisse, ne doivent pas être obligatoirement repris par la Suisse. “Ces trois développements émanent du concept de citoyenneté de l'UE et ne concernent pas la Suisse en tant qu'Etat tiers”, analyse Laura Zilio. Ce sont uniquement des développements relatifs à la libre circulation des personnes au sein de la directive citoyenneté qui requerraient une adaptation de l'ALCP. Les citoyen·ne·s UE sans ressources ou activité professionnelle, les demandeurs d'emploi et les citoyen·ne·s UE dans leurs trois premiers mois de séjour en Suisse n'auraient pas de droit à l'aide sociale. Tous les citoyen·ne·s UE ne se verraient ni accorder un droit de séjour permanent en Suisse après cinq ans ni n'en seraient éloigné·e·s moins strictement. Sur cette base, les auteur·e·s affirment qu'il n'y aura pas de modification fondamentale de l'ALCP et donc pas de changement de paradigme dans la libre circulation des personnes.

## **Si la Suisse veut pérenniser la voie bilatérale, elle doit débloquer le débat sur la libre circulation**

La Commission européenne souhaitant avoir plus de clarté sur la position de la Suisse face à l'UE a adressé une lettre à la Confédération. La reprise de la directive citoyenneté demeure une exigence clé de l'UE dans les "entretiens exploratoires" qui se sont engagés. Si la Suisse veut pérenniser la voie bilatérale, elle doit débloquer le débat sur la libre circulation. Pour ce faire, cette publication offre à la fois une solution et des réponses pour les négociations à venir. En adoptant une approche pragmatique, la Suisse dispose d'une marge de négociation qui lui permettra à la fois d'éviter l'érosion de ses relations avec l'UE et de dissiper les craintes d'une partie de la classe politique et de la société civile.

**Pour télécharger la publication** « [Directive citoyenneté de l'UE et libre circulation des personnes : beaucoup de bruit pour pas grand chose?](#) ».

### **Contact :**

#### **Français**

**Idris Abdelkhalek**, co-auteur et co-responsable du programme Europe  
idris.abdelkhalek@foraus.ch | 026 300 80 76

**Amani Bathily**, Chargée de communication  
amani.bathily@foraus.ch | 078 704 26 92

foraus - Forum de politique étrangère  
Avenue de France 23  
CH-1202 Genève  
+41 22 559 96 96  
office@foraus.ch

[www.foraus.ch](http://www.foraus.ch)

### **À propos du foraus - Forum de politique étrangère**

Le groupe de réflexion indépendant foraus publie des recommandations d'action scientifiquement fondées sous forme de documents de travail, de brèves analyses et de billets de blog et organise des débats de haut niveau dans le but de créer des solutions innovantes pour la politique étrangère de demain. foraus a été fondé en 2009 et, en tant qu'organisation de base à but non lucratif, dispose d'un vaste réseau de bénévoles dans toute la Suisse et à l'étranger.